



## Autoentrepreneur / bail locatif

Par **titits17**, le **17/11/2011** à **15:01**

Bonjour,

Je reprend un hotel restaurant.

Je suis depuis récemment gérant (non actionnaire, non salarié) de la Sarl exploitant le fond commercial.

Au vu des nombreuses aides dont bénéficie le chômeur (ma situation) qui devient autoentrepreneur, je réfléchis à créer ma propre structure auto-entrepreneur et demander un bail locatif d'exploitation à la SARL. Le problème c'est que je ne sais pas si j'ai le droit d'être à la fois gérant de la SARL et auto entrepreneur locataire du fond.

Y a t il une interdiction juridique à ce niveau ?

Merci d'avance

Par **neilcaffrey**, le **18/11/2011** à **20:30**

bonsoir ,

vous aimeriez avoir une autre activité (en auto-entrepreneur)et la sarl vous louerais une partie de l'hotel pour votre nouvelle activité ???

ou bien vous voudriez prendre la location gérance de l'hotel avec le statut d'auto-entrepreneur ????

car être gérant de la SARL et auto-entrepreneur pour la gestion de l'hôtel cela n'est pas possible déjà pour mettre en location gérance il faut avoir tenu l'établissement au minimum 2 ans, il faut l'aval des créanciers (banque, bailleur)

attention le statut d'auto-entrepreneur n'a pas que des avantages et vous êtes limitée en C.A.  
cordialement.